



Par e-mail: space@sbfi.admin.ch

Berne, 5. Mai 2025

Consultation : Loi fédérale sur les opérations spatiales (LOS)

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Le projet porté à consultation concerne la création d'un cadre juridique national pour les opérations spatiales. La nouvelle loi fédérale sur les opérations spatiales transpose dans le droit fédéral les conventions de l'ONU sur les activités spatiales ratifiées par la Suisse. Elle régit l'autorisation et la surveillance des opérations spatiales, le traitement des questions de responsabilité ainsi que le registre national des objets spatiaux

Le Centre plaide pour une mise en œuvre rapide d'un indispensable cadre légal pour renforcer les intérêts suisses dans le domaine spatiale

Longtemps réservé aux grandes puissances, le domaine spatial voit aujourd'hui une présence croissante du secteur privé. Le coût et la taille des satellites diminuent continuellement, ce qui réduit les obstacles à l'accès à l'espace et ouvre ainsi des possibilités nouvelles et inédites. L'offre en technologies et applications spatiales est toujours plus vaste et est désormais utilisée au quotidien par les citoyennes et citoyens, l'économie, ainsi que l'État. Cependant, un tel développement ne va pas sans soulever d'importants défis. On peut notamment citer la monopolisation des orbites et des bandes de fréquences, le déploiement de constellations satellitaires massives qui augmentent les risques de collision et de dommages, ou encore la pollution lumineuse qu'ils génèrent, altérant la qualité du ciel nocturne et des observations astronomiques.

En Suisse également, on observe un développement continu du nombre d'acteurs publics et privés actifs dans le domaine spatial. Le Centre s'en réjouit, car ce secteur à forte valeur ajoutée contribue fortement à l'innovation et renforce l'attractivité de notre pays. Si les opportunités créées par cette dynamique sont prometteuses, le vide juridique actuel jette une ombre sur le tableau. Car, bien que signataire des traités de l'ONU relatifs à l'espace, la Suisse ne dispose actuellement pas de législation propre en la matière. Le Centre s'inquiète d'une telle situation car elle fait peser une insécurité juridique et des difficultés administratives sur le secteur, tout en représentant un risque important pour la Confédération. En effet, en vertu des traités de l'ONU sur l'espace, ce sont les États parties qui sont juridiquement responsables des activités nationales menées dans l'espace, qu'elles émanent d'entités étatiques ou privées. Ainsi, en cas de dommage causé par exemple par un satellite, que ce soit sur Terre ou dans l'espace, la responsabilité incomberait à la Confédération – alors même qu'elle ne dispose actuellement ni de moyens d'autorisation ni de surveillance. Le Centre estime qu'une telle situation est particulièrement inconfortable et doit être corrigée sans délai.

Le Centre accueille donc favorablement le projet de loi présenté et plaide pour sa mise en œuvre rapide. Il se réjouit en particulier de voir que ce cadre législatif entend concilier la défense des intérêts suisses avec le respect des normes du droit international, en s'appuyant sur le principe d'une régulation « aussi légère que possible, mais aussi rigoureuse que nécessaire ». Le Centre considère positivement la création d'une autorité de surveillance et l'instauration d'un régime d'autorisation, qu'il considère comme une étape essentielle. Ce dispositif renforce la sécurité des activités spatiales et offre la possibilité d'introduire des obligations destinées



à assurer la viabilité de l'espace à long terme. Dans une logique de responsabilité intergénérationnelle, Le Centre tient à souligner l'importance de ce dernier point qui permettra notamment de travailler à limiter la production de déchets, à préserver l'environnement spatial et à garantir un accès durable et pacifique à l'espace pour les générations futures. Le Centre appelle à une mise en œuvre rigoureuse et à la hauteur des défis présentés par le secteur spatial de la part de la Confédération.

Le Centre profite également de l'opportunité offerte par la présente consultation pour notifier qu'il prend acte avec satisfaction des objectifs particulièrement ambitieux formulés par Conseil fédéral dans son rapport spatial 2023. Il y est notamment mentionné que «la Suisse se positionne comme site de premier plan à l'échelle mondiale pour les entreprises spatiales spécialisées et innovantes». La décision des Chambres relatives à Beyond Gravity confère à cette ambition une portée supplémentaire. Le Centre attend désormais des mesures concrètes à la hauteur de ces ambitions. Par ailleurs, par le biais du postulat 24.3821 de la CSEC-E, le Conseil fédéral dispose d'une excellente opportunité pour exposer ses plans d'action dans ce domaine. Le Centre souhaite que le potentiel soit pleinement exploité dans ce secteur. Il ne s'agit pas uniquement de grandes entreprises : de nombreuses PME high-tech, souvent qualifiées de « hidden champions », participent en tant que fournisseurs à l'économie spatiale. Il convient de tirer le meilleur parti de ce vivier d'excellence.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

Le Centre

Sig. Gerhard Pfister
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secrétaire générale Le Centre Suisse